

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Daté du 30 juin 2026 (modification de la version datée du 30 juin 2025)

Acteur des marchés financiers : J.P. Morgan SE (« JPMSE ») ; LEI : 549300ZK53CNGEEI6A29

Résumé

J.P. Morgan SE (« JPMSE »), LEI : 549300ZK53CNGEEI6A29, prend en compte les principaux impacts défavorables (« PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée sur les principaux impacts défavorables sur les facteurs de durabilité de JPMSE.

Cette déclaration sur les principaux impacts défavorables sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le règlement SFDR de l'UE (Sustainable Finance Disclosure Regulation)¹ vise à aider les investisseurs en fournissant plus de transparence sur les sujets liés à la durabilité. Le SFDR exige des divulgations spécifiques concernant la manière dont les acteurs du marché financier (FMP) prennent en compte les principaux impacts défavorables (PAI), qui sont définis comme des effets négatifs que les décisions d'investissement ou les conseils en investissement pourraient avoir sur les facteurs de durabilité. Les FMP doivent décrire les PAI associés à leurs décisions d'investissement ainsi que les procédures en référence aux indicateurs couvrant les questions environnementales et sociales qui peuvent, à titre d'exemple, inclure les sujets relatifs au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Cette déclaration couvre l'activité où JPMSE est le FMP tel que défini par le SFDR. Le rapport couvre les succursales enregistrées suivantes où JPMSE mène ses activités discrétionnaires à Londres, Luxembourg, Milan, Madrid, Paris² et Francfort. Les produits sous-jacents couverts dans ce rapport incluent tout instrument détenu dans un compte de gestion discrétionnaire au sein de l'entité JPMSE. Cela engloberait les types de produits suivants :

Famille de produits	Exemples de produits au sein de la famille
Actions	Actions qui sont échangées sur les marchés mondialement
Obligations	Obligations (de qualité investissement et à haut rendement) émises par des gouvernements, des agences et des entités à l'échelle mondiale
Produits structurés	Produits structurés émis par des contreparties financières et offerts sur une base de placement privé
Dérivés de gré à gré	Contrats à terme sur devises (les PAI ne sont pas considérés pour ce type de produit)
Organisme de Placement collectif, Fonds négociés en bourse (ETF) et Commodités négociées en bourse (ETC)	Fonds communs de placement, ETF et ETC
Investissements alternatifs	Fonds d'investissement alternatifs

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les divulgations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers.

² Le transfert des activités commerciales importantes de JPMorgan Chase Bank, N.A., Paris (« JPMCB Paris ») à JPMSE Paris a été achevé en octobre 2023. Par conséquent, les données présentées pour les exercices antérieurs à la fusion de JPM Paris et de JPMSE n'incluront pas les données de JPM Paris dans les valeurs ou les calculs des actifs sous gestion.

Acteur des marchés financiers : J.P. Morgan SE (« JPMSE ») ; LEI : 549300ZK53CNGEEI6A29

En ce qui concerne l'activité de gestion discrétionnaire de JPMSE, JPMSE a mis en place ses procédures de due diligence, qui comprennent un processus de sensibilisation aux PAI ciblés. Ce processus de sensibilisation implique de poser périodiquement une série de questions aux gestionnaires tiers et aux conseillers en investissement, conçues pour identifier les PAI actuels et potentiels des fonds/stratégies approuvés pour être utilisés comme produits de JPMSE. Veuillez noter cependant que la source des données contenues dans ce rapport et dans le tableau ci-dessous était MSCI Inc., MSCI Solutions LLC, ou leurs affiliés (« MSCI »³), un fournisseur de données tiers.

Dans ce rapport sur une personne morale, 18 indicateurs ⁴PAI obligatoires et 2 indicateurs PAI ⁵volontaires, tels que définis par le SFDR, incluent les indicateurs PAI obligatoires qui s'appliquent aux entreprises bénéficiaires des investissements (émissions de GES, empreinte carbone, intensité des GES des entreprises bénéficiaires des investissements, exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les genres, diversité de genre au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques), les indicateurs PAI obligatoires qui s'appliquent aux entités souveraines et supranationales (intensité des GES, pays bénéficiaires des investissements sujets à des violations sociales), les indicateurs PAI obligatoires qui s'appliquent aux investissements dans des actifs immobiliers (exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers, exposition à des actifs immobiliers énergivores) et les indicateurs PAI volontaires (exposition à des zones de stress hydrique élevé et absence de politique en matière de droits de l'homme).

JPMSE utilise un fournisseur de données tiers, MSCI, pour obtenir les données PAI utilisées dans ce rapport et pour calculer les valeurs des métriques PAI. Ces données tierces sont utilisées conjointement avec les données de position de portefeuille internes de JPMSE en utilisant des données instantanées prises le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de l'année concernée. Pour ce rapport, la valeur finale du PAI a été calculée en utilisant les valeurs du PAI de MSCI au 31 décembre 2025.

Les PAI (impacts défavorables principaux) des investissements de JPMSE ont varié tout au long de 2025, leur valeur fluctuant durant les quatre périodes trimestrielles mentionnées précédemment pour lesquelles JPMSE a collecté des données.

Des augmentations ont été observées au niveau des PAI suivants par rapport à la période de référence précédente : intensité des GES des entreprises bénéficiaires des investissements, exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique pour les codes NACE A, B, C, D, E, G et H, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, ratios de déchets dangereux et radioactifs, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exposition aux armes controversées, pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales. Une diminution a été observée au niveau du PAI suivant : mixité au sein des organes de gouvernance.

En revanche, des augmentations ou des diminutions ont été observées au niveau de plusieurs PAI par rapport à la période de référence précédente, dont les suivants : émissions de GES de scope 1, scope 2 et scope 3, empreinte carbone, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique pour le code NACE L, rejets dans l'eau, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, intensité des GES pour les émetteurs souverains et supranationaux, exposition à des zones soumises à un stress hydrique élevé et absence de politique en matière de droits de l'homme.

Les chiffres PAI sont examinés chaque année pour voir comment ils évoluent d'une année sur l'autre, afin de rester informés de la manière dont nos chiffres PAI évoluent.

Financement des titres d'agence (tel que défini ci-dessous)

Pour l'activité de financement des titres d'agence (« **Financement des Titres d'Agence** »), JPMSE (agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise) (« **JPMSE Luxembourg** ») agit en tant qu'agent prêteur exerçant un pouvoir discrétionnaire limité en réinvestissant le collatéral en espèces conformément aux directives d'investissement approuvées par ses clients (« **Activités de Gestion de Portefeuille** »). En raison du pouvoir discrétionnaire limité accordé à JPMSE Luxembourg en tant qu'agent prêteur, il ne prend pas en compte les impacts défavorables principaux (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour les Activités de Gestion de Portefeuille de l'activité de Financement des Titres d'Agence.

La version anglaise complète de cette divulgation est disponible à l'adresse <https://privatebank.jpmorgan.com/eur/en/disclosures/emea-important-information>

³ Cette déclaration a été élaborée en utilisant des informations provenant de MSCI Solutions LLC ou de certaines entités affiliées, ou de fournisseurs d'informations. Bien que les fournisseurs d'informations de JPMSE et de ses affiliés, y compris, sans limitation, MSCI Solutions LLC et ses affiliés (les « Parties MSCI »), obtiennent des informations (les « Informations ») de sources qu'ils considèrent fiables, aucune des Parties MSCI ne garantit ni ne certifie l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée ici présente et décline expressément toutes garanties explicites ou implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ni rediffusées sous aucune forme et ne peuvent pas être utilisées comme base pour, ou un composant de, tout instrument financier ou produit ou indice. De plus, aucune des Informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quelles valeurs mobilières acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties MSCI n'aura de responsabilité pour toute erreur ou omission en relation avec toute donnée ici présente, ni aucune responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou tout autre dommage (y compris les pertes de profits), même si la possibilité de tels dommages a été notifiée. J.P. Morgan ne procède à aucune vérification, validation ni garantie concernant les données, notations, filtres ou processus émanant de tiers. Ces données et informations ne sont pas validées par J.P. Morgan et peuvent, de ce fait, être incomplètes ou erronées.

⁴ Les PAI obligatoires font référence aux PAI qui doivent être signalées, tant qu'elles s'appliquent au secteur d'activité des sociétés au niveau des sociétés conformément au Tableau 1 de l'Annexe 1 des Normes techniques réglementaires SFDR.

⁵ Les PAI volontaires font référence aux PAI énumérées dans le Tableau 2 et le Tableau 3 de l'Annexe 1 des Normes techniques réglementaires SFDR, dans laquelle un indicateur environnemental dans le Tableau 2 et un indicateur social dans le Tableau 3 doivent être sélectionnés au minimum.